

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.737

ABONNEMENTS:	
EN AN	SIX MOIS TROIS MOIS
Nièvre et Limité... 44.00	25.00 13.00
Autres départem... 52.00	28.00 15.00
Union Postale... 62.00	34.00 18.00

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-47 et 2-13) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE - Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H. SAINT-POY

MARDI

14

FEVRIER 1922

LETTRE DE PARIS

Politique de bon sens

« A peine arrivé au pouvoir, M. Poincaré a déjà rendu de signalés services au pays par sa politique inébranlable et claire, a dit M. Ribot ».

Il y a aujourd'hui un mois que M. Raymond Poincaré, appelé par la confiance du Président de la République et le vœu unanime des patriotes de ce pays, a pris le gouvernement en mains et s'est résolu à tout tenter, tout oser pour que la France reprenne dans le monde sa place à laquelle elle a droit. Pour ceux qui sont au point au courant des affaires intérieures et extérieures de ce pays, il apparaît que ce n'était pas la tâche aisée.

Si, à l'intérieur les conditions de vie n'étaient pas trop alarmantes, par contre, à l'extérieur, la situation se présentait ainsi : Une Allemagne pérorant la banqueroute frauduleuse plutôt que s'imposer des sacrifices pour pouvoir remplir ses engagements.

Un vent de défiance soufflant avec rage sur la France accusée d'impérialisme et de militarisme.

Une conférence en perspective où sous le prétexte de restaurer économiquement l'Europe, la France est été une fois de plus dupée de sa magnanimité.

Disons tout de suite que, dans la mesure où cela était possible, la situation, grâce à la politique de bon sens inaugurée par le chef du gouvernement français, s'est quelque peu améliorée.

Et d'abord, l'Allemagne a retiré sa menace de faillite. Elle a compris que M. Poincaré n'était point d'humeur à tolérer le prolongement de la politique désolante qui a été pratiquée à ce jour par les gouvernements, qui se sont succédés en Allemagne depuis l'application du traité de Versailles.

Sur ce point, le chancelier allemand, M. Brüning, ne se résigne à cette politique que contraint et forcé. C'est la peur des sanctions que le gouvernement français prendrait d'accord avec ses alliés, ou seul si cela était nécessaire, qui dicte l'acte de sagesse présentement en voie de réalisation en Allemagne.

Mais crainte ou bonne volonté, il n'importe : l'essentiel est que la France reçoive son dû et ne soit plus traitée en quantité négligeable comme il en était hier encore.

Au vent de défiance qui des quatre points cardinaux soufflait en tempête sur notre pays, vent soufflé par des ennemis et des faux amis désespérés de ne pouvoir atteindre aux fins qu'ils s'étaient fixées, M. Poincaré a répondu en soufflant un vent contraire, dont l'effet ne s'est pas fait attendre, puisque de partout des messages de confiance sont arrivés à l'adresse de la France et de son nouveau gouvernement.

En Amérique, après la signature des accords réalisés au cours de la conférence de Washington, M. Harding, président de la République des Etats-Unis, s'est tourné vers les représentants de la France et leur a dit : « L'Amérique dans la France à laquelle la France n'a seulement une glorieuse et ancienne confraternité d'armes, mais aussi une amitié et des affinités qui font des deux Républiques des sœurs inséparables ». Si l'on ajoute à cela l'heureux revirement qui s'est opéré dans l'esprit du Premier Anglais — revirement qui s'est accentué depuis que le « Daily Chronicle » — qui n'est autre que le journal de M. Lloyd George — a été obligé de « l'expliquer » à ses lecteurs les intentions sages de l'Angleterre et de la France et non de les « aggraver » — on est en mesure d'affirmer qu'il y a du mieux dans les relations entre elles.

Il n'est pas non plus de trop que l'Italie — après la Belgique dont on connaît les sentiments à notre égard — fasse partie du concert de justes louanges que depuis quelques semaines les alliés adressent à la France. Ajoutons qu'à l'occasion de l'élection du Pape Pie XI, nos prédécesseurs et notre ambassadeur auprès du Vatican, M. Jonart, ont été l'objet de particulières marques de sympathie de la part des prélats du monde entier accourus à Rome pour exercer le privilège de leur charge.

Le Conseil suprême des Alliés qui s'est tenu à Cannes au début de janvier avait décidé de réunir en une vaste conférence les peuples d'Europe et même du monde entier.

Le but que se proposait d'atteindre le Conseil Suprême était assurément louable, mais la date fixée pour cette rencontre, les conditions et garanties requises pour pouvoir y participer, ainsi que l'ordre du jour qui prévoyait l'examen et la solution de questions vitales pour certains des pays appelés à participer à ces débats, avaient été si hâtivement arrêtés, qu'on pouvait à bon droit craindre d'une « fiasco » quant aux résultats pratiques de cette assemblée des peuples.

C'est ce qu'a bien compris le chef de notre gouvernement.

Dans le mémorandum que M. Poincaré a adressé aux gouvernements alliés, il est dit que l'insuffisante préparation des questions portées à l'ordre du jour nuirait au succès de ce congrès pan-européen.

Il y est aussi dit que les contradictions et les lacunes touchant à l'invitation de certains pays doivent être examinées et résolues dans le sein de la logique.

M. Poincaré n'est pas, a priori, contre la Conférence de Gênes, mais en chef de Gouvernement soucieux de ne pas faire œuvre vaine et peut-être même nuisible, il ne veut y participer qu'à bon escient. C'est pourquoi le mémorandum contient la proposition de renvoyer à une date ultérieure (trois mois croyons-nous) la convocation de la Conférence.

Nous ne savons si l'Angleterre et l'Italie feront leur devoir de voir, du moins nous l'espérons, si en état d'entendre, nous pouvons dire que le gouvernement français se refusait à participer à cette conférence, puisque ainsi il n'aurait pas la certitude d'y œuvrer utilement.

LA REVUE DES POSSESSIONS BRITANNIQUES

LES EMBARRAS DE L'ANGLETERRE en Irlande, aux Indes au Transvaal, en Égypte

Encore des morts et des blessés près de Dublin

LONDRES, 13 février. — Un nouveau combat sanglant a eu lieu près de Clones, gare importante au point de jonction des voies ferrées reliant Belfast, Cavan et Londonderry à Dublin.

Un certain nombre d'hommes de l'armée républicaine irlandaise traversèrent la frontière du comté de Fermanagh et arrivèrent sans être aperçus près de la gare de Clones. Là, ils rencontrèrent un détachement de police ulstérienne sur lequel ils ouvrirent le feu. Au cours du combat qui s'ensuivit, quatre agents furent tués et huit autres blessés. De plus, six Ulstériens furent faits prisonniers par les républicains, dont le commandant fut tué.

En apprenant la nouvelle de cette attaque, sir James Craig a envoyé un message de protestation à M. Lloyd George et à M. Winston Churchill.

D'autre part, on annonce que M. Arthur Griffith, président du Dail Eireann, a envoyé une délégation à la frontière afin de rétablir l'ordre.

L'embarquement de troupes suspendu

DUBLIN, 13 février. — L'embarquement des troupes anglaises a été subitement suspendu aujourd'hui.

Les troubles ont continué aujourd'hui à Belfast. Il y a eu en tout huit tués. M. Collins, premier ministre de l'Etat libre d'Irlande, a demandé à l'Association américaine pour la reconnaissance d'une République irlandaise de ne pas encourager le complot tendant à faire un coup d'Etat en vue de renverser le gouvernement provisoire actuel.

AUX INDES

Ghandi abandonne la politique

BOMBAY, 13 février. — Le chef des nationalistes, M. Ghandi, a abandonné temporairement la politique de désobéissance civile.

Le secrétaire du congrès pan-indien et son adjoint condamnés aux travaux forcés

ALAHABAD, 13 février. — Le secrétaire et le secrétaire adjoint du comité du congrès pan-indien ont été condamnés chacun à 18 mois de travaux forcés et à une amende de 200 roupies.

AU TRANSVAAL

Les mineurs à l'hôtel de ville

JOHANNESBURG, 13 février. — Au cours de la réunion tenue aujourd'hui par les grévistes à l'hôtel de ville, deux des dirigeants du parti ouvrier ont pu se faire entendre, par suite de l'hostilité de l'assistance.

Un des orateurs, qui appartient à la minorité de la commission exécutive de la Fédération industrielle, a déclaré :

« Ce n'est pas en restant les bras croisés que nous gagnerons la bataille ; il y aura du sang versé avant que nous ayons la victoire ».

EN ÉGYPTÉ

Lord Allenby réussira-t-il ?

LONDRES, 13 février. — On mande du Caire. — L'Égypte attend avec anxiété le résultat du voyage de lord Allenby. Toute son attention est actuellement concentrée sur Londres.

Il ressort clairement des commentaires locaux que lord Allenby est fermement soutenu par l'Égypte et il est loué de toutes parts pour les efforts courageux qu'il fait en vue de trouver une solution.

Les personnes bien informées déclarent que l'atmosphère n'a jamais été aussi favorable pour que le gouvernement anglais suive les conseils qui lui seront donnés, et tout le monde pense qu'il serait inconcevable qu'il laissât passer cette occasion.

Un journal égyptien écrit :

L'opinion britannique se refuse à croire que lord Allenby recommande une solution qui pourrait être nuisible à la Grande-Bretagne ou aux intérêts européens en Égypte ; lord Allenby a donné des preuves qu'il était un homme sincère et honnête ; un administrateur très capable dans des temps qui auraient pu mettre à une rude épreuve des hommes moins fermes, moins conciliants ou moins résolus.

La propagande communiste en Tunisie

TUNIS, 13 février. — La police a saisi vendredi matin des paquets d'une brochure en langue arabe, publiée sous les auspices du parti communiste de Tunisie, dont le secrétaire général est M. Louzon. Le dépôt légal de cette brochure n'avait pas été effectué.

Pierre Voillot, l'assassin de Rose Bordier

la jeune soubrette du château de Chanteloup comparaitra, aujourd'hui, devant les assises de la Nièvre

C'est aujourd'hui que Pierre Voillot va comparaître devant les assises de la Nièvre. Il est, on le sait, accusé d'avoir assassiné au château de Chanteloup, le 29 août dernier, Mlle Rosa Bordier, femme de chambre au service de Mme de Jouvenelle.

Rappelons brièvement les faits :

Au service de M. de Jouvenelle

Avant d'entrer au service de M. de Jouvenelle, conseiller à la Cour des Comptes, Pierre Voillot, âgé de 36 ans, né à Quarré-les-Tombes, arrondissement d'Avalon (Yonne), le 20 avril 1885, exerçait la profession de bûcheron, à Chalaux.

Sa santé très précaire, sa faiblesse de constitution le firent renoncer aux gros travaux de cet emploi et en juin 1921, M. de Jouvenelle l'embaucha en qualité de valet de chambre.

C'est alors que Voillot fit la rencontre de Rosa Bordier, femme de chambre depuis trois ans, au service de Mme de Jouvenelle. Le caractère fier et enjoué de cette jeune fille, son élégance et sa beauté, ne tardèrent pas à inspirer à Voillot une ardente passion.

Celui-ci poursuivit Rosa Bordier de ses assiduités et lui proposa le mariage.

« Jamais, lui répondit la jeune fille, je ne consentirai à vous épouser ! »

Ornifiant Paris au cours de la belle saison, c'est-à-dire en juillet 1921, la famille de Jouvenelle, suivie des domestiques, vint s'installer au château de Chanteloup, commune de Guipy.

Les assiduités de Voillot auprès de Rosa Bordier se firent de plus en plus pressantes et sa passion s'aggrava d'un sentiment profond de jalousie lorsqu'il apprit que Rosa Bordier venait de se fiancer à un jeune homme habitant la banlieue de Paris.

Le crime

Le 28 août, Voillot eut connaissance que Rosa Bordier se promenant dans le parc de Chanteloup, en compagnie du chauffeur de M. de Jouvenelle.

Cette circonstance exaspéra-t-elle la jalousie, qui quelques heures plus tard, devait conduire Voillot au crime ?

Le 29 août, Voillot rencontra Rosa Bordier et lui fit diverses reproches. Il lui reprocha même ce qu'il appelait son inconstance.

Essaie de ne pouvoir se charrier de Voillot, Rosa Bordier se rebella contre cette accusation et souffleta son persécuteur.

L'état de surexcitation dans lequel cet affront avait plongé Voillot, causa une grande frayeur à la jeune fille qui s'enfuit.

Vers 16 heures, le même jour, Voillot décida à en finir, pénétra dans sa chambre et écrivit à l'adresse de son père une lettre dans laquelle il faisait part de son intention de donner la mort à Rosa Bordier et de se suicider.

S'armant de son rasoir qui mit dans sa poche, Voillot gagna le parc.

Après quelques instants de recherches, il aperçut enfin Rosa Bordier qui, près de la

serre, était occupée à des travaux de couture. Il se dirigea vers elle. L'apercevant la jeune fille se réfugia dans la serre.

Voillot la rejoignit, la saisit par les poignets et tirant son rasoir, la frappa à la gorge. Se débattant, Rosa Bordier réussit à échapper à l'étreinte du meurtrier et à s'enfuir. Voillot se mit à sa poursuite et la saisissant de nouveau lui porta encore plusieurs coups de rasoir à la gorge.

Les jardiniers Chalvin et Bourdeau, accourus aux cris poussés par la victime firent lâcher prise à Voillot et portèrent secours à Rosa Bordier.

Le meurtrier retournant son arme contre lui, se fit une légère blessure à la gorge et prit la fuite.

Il fut arrêté quelques heures plus tard par la gendarmerie.

M. de Lasteyrie veut faire rentrer les impôts

Il a augmenté pour cela le nombre des agents du fisc et le nombre des bureaux

« Pas d'impôts nouveaux, dit-il, mais que tout le monde paie. »

PARIS, 13 février. — M. de Lasteyrie, ministre des Finances, vient d'adresser aux directeurs généraux des contributions directes et indirectes, des douanes, de l'enregistrement, etc., une circulaire attirant leur attention sur la nécessité, vu la volonté du Parlement, de ne pas voter de nouveaux impôts, de faire produire aux impôts existants le maximum de rendement.

La question des évasions fiscales doit être notamment, dit le ministre, au premier plan des préoccupations administratives. A la recherche des fraudes, doit se joindre la question de leurs répressions. A l'égard des contribuables de mauvaise foi, toute la rigueur des lois doit être appliquée.

En ce qui concerne les contribuables coupables seulement d'ignorance ou de négligence fortuite, il convient au contraire d'user d'une large fermeté.

Après avoir exposé la nécessité de simplifier les formalités administratives, de limiter au minimum les contacts avec les agents du fisc, le ministre a terminé en se déclarant prêt à accueillir toutes les suggestions à ce sujet, qui lui seraient communiquées par ses subordonnés.

La taxe sur le chiffre d'affaires

Le produit de la taxe sur le chiffre d'affaires est encore inférieur pour le mois de janvier dernier aux évaluations budgétaires. Il présente toutefois une augmentation par rapport au mois de janvier 1921.

C'est une taxe nouvelle à laquelle il faut accoutumer le contribuable.

Le ministre actuel des Finances, M. de Lasteyrie, a pleine confiance dans le rendement futur de cet impôt, auquel du reste, il vient d'apporter une modification par l'établissement du forfait.

Sur environ 1.500.000 contribuables assujettis à cet impôt, plus de 1 million pourront bénéficier de cette mesure qui ne comporte plus, au lieu d'une déclaration mensuelle à diverses administrations, qu'une seule déclaration à une administration unique et cette déclaration sera valable à la fois pour l'impôt sur le chiffre d'affaires et pour la cédule des bénéfices industriels et commerciaux.

Le nombre des agents du fisc a été augmenté

De même pour les impôts directs. Leur rentrée a été faible l'an dernier. Cette année le rendement sera un très supérieur. On a donc augmenté le nombre des agents et celui des bureaux.

M. de Lasteyrie vient de prendre d'autres mesures pour armer l'administration et empêcher les fraudes qui se produisent à propos des contrats de mariage, des successions, des titres au porteur et aussi pour simplifier, coordonner notre système d'impôts.

Il vient à ce sujet d'adresser une circulaire à ses directeurs en particulier pour l'impôt sur le revenu, les bénéfices, les salaires.

« Il faut, dit-il, que tout le monde paie. »

Il y a bien eu dans divers centres ouvriers, des renvois en masse de feuilles d'impôts, à la suite d'agitation syndicaliste. Des poursuites seront exercées contre les agitateurs.

Il faudra cependant que la répression des fraudes proportionne les peines à l'importance des délits.

Le produit des impôts directs et des monopoles d'Etat pour janvier, s'élève à la somme de 1.325.101.000 francs, accusant une moins-value de 98.804.469 francs par rapport aux évaluations budgétaires, mais une augmentation de 118.650.000 francs par rapport à la période correspondante de 1921.

La plus importante moins-value porte sur les douanes et l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Un château détruit par un incendie

DEUX MILLIONS DE DÉGÂTS

CHAROLLES 13 février. — Le château de Beauregard, situé sur la commune de Palanges, a été presque entièrement détruit pendant la nuit par un violent incendie.

En raison du manque d'eau et du froid qui avait gelé les cheminées et tuyaux des environs et de l'éloignement du château, on n'a pu sauver que quelques objets de valeur.

De nombreux tableaux et œuvres d'art ont été détruits.

Les dégâts, non encore estimés exactement, paraissent devoir dépasser deux millions.

LA MAITRISE RENOMMÉE DE LA CHAPELLE SIXTINE est arrivée à Paris

Elle se fera entendre à l'Opéra à la Madeleine, dans plusieurs villes de France

PARIS, 13 février. — Les chanteurs romains qui composent la fameuse maîtrise de la Chapelle Sixtine, laquelle réunit les maîtres de la Sixtine de Saint-Pierre et de Saint-Jean-de-Latran, sont arrivés ce matin à Paris par la gare du P.-L.-M. venant de Rome.

Ces chanteurs, composés de 70 personnes, dont 25 enfants, sont dirigés par Mgr. Raffaele Casimiro, maître de chapelle, à Saint-Jean-de-Latran. Ils ont été reçus à leur descente du train par M. Jules Meunier, maître de chapelle de Sainte-Clotilde, et le directeur de la Cantoria qui leur ont souhaité la bienvenue.

Ils se sont rendus à la Maison familiale des orphelins de guerre de l'Institut artistique, 87, rue d'Orléans à Montrouge où ils seront logés pendant leur séjour à Paris.

On sait que le voyage des célèbres chanteurs avait dû être ajourné par suite de la mort du Pape Benoît XV.

Ils se feront entendre tout d'abord à l'Opéra au profit d'un gala franco-polonais puis ensuite à l'église de la Madeleine où ils chanteront la messe solennelle du « Requiem » pour tous les morts de la guerre au profit de l'œuvre des Pupilles de la Nation.

Mgr Foresti, nonce apostolique, président de cette dernière cérémonie, au cours de laquelle on entendra pour la première fois à Paris l'œuvre inédite d'un des maîtres de Palestrina, M. Firmin Lebel, « Puer Natur est ».

Rappelons que depuis sa fondation, le chœur de la chapelle Sixtine ne s'est déplacé que deux fois pour se rendre aux Etats-Unis, puis en Espagne.

On compte que pendant son séjour en France, elle chantera dans plusieurs grandes villes, notamment à Lyon, Bordeaux, Tours, Amiens, le Havre, Rouen, Lille.

Alphonse XIII félicite Pie XI

ROME, 13 février. — On apprend qu'au soir après l'élection de Pie XI, le cardinal Soldevilla Romero, archevêque de Saragosse, a demandé à prendre la parole. Il a déclaré être porteur d'un message d'Alphonse XIII dans lequel le roi d'Espagne de mandait à être le premier à présenter et son nom et au nom de la Maison Royale, de l'armée et de la nation espagnole tout entière ses hommages au nouveau Pontife. Le message a produit une impression aussi favorable que maints cardinaux, le cardinal Mercier fut le premier, ont voulu embrasser l'archevêque de Saragosse. Le Pape lui-même s'est montré très ému.

On attend à Paris la réponse anglaise

PARIS, 13 février. — C'est seulement, au jourd'hui, que le gouvernement britannique doit délibérer sur la réponse à faire au mémorandum français, relatif à la conférence de Gênes.

Ce mémorandum vise à la fois les problèmes politiques et techniques inscrits au programme de la conférence, ainsi que la nécessité de préparer une étude préparatoire conduisant à un ajournement de la réunion, fixée au 8 mars.

C'est sur tous ces points que devra porter la réponse britannique.

De son côté, le gouvernement français s'est préoccupé de répondre à la proposition britannique qui lui est parvenue, hier, et qui tend à organiser une réunion d'experts alliés avant la conférence de Gênes.

La réunion des experts dont le principe ne se heurte à aucune objection ne saurait s'empêcher cependant que des problèmes techniques, les questions politiques étant du ressort des gouvernements.

Il serait naturel de réunir les experts à Paris, puisque leurs délibérations ne seraient qu'éclaircies celles du comité interallié qui a déjà été prévu à Cannes et qui devait siéger à Paris.

Il serait particulièrement désirable que la Pologne et les puissances de la Petite-Entente fussent représentées dans la réunion des experts alliés.

L'accord relatif aux délibérations des experts, ne dispenserait naturellement pas les gouvernements français et anglais de s'entendre sur tous les points que M. Poincaré a fait ressortir dans son mémorandum. C'est pourquoi on attend à Paris la réponse que le gouvernement anglais ne manquera certainement pas de faire à ce document.

LA GUERRE A FUME

ROME, 13 février. — Depuis 48 heures, de nouvelles assez imprécises circulent sur la situation de Fiume.

D'après le « Popolo Romano », les nouvelles qui en parviennent seraient graves, et il en résulterait que la lutte entre les partisans de Zanella et les Fascistes n'a ja mais été si âpre.

Zanella aurait vainement tenté d'amener les carabinieri italiens à intervenir pour désarmer les Fascistes et il aurait sollicité télégraphiquement l'aide du gouvernement italien.

UNE BONNE CAPTURE

PARIS, 13 février. — La police vient d'arrêter à Montmartre cinq individus auteurs de vols et complices. Dans la nuit du 8 au 9 février, trois d'entre eux s'emparaient de la gare de Buel, dans l'Éure, d'un charge complet de draps d'une valeur de 35 à 40.000 francs. Les deux autres, dont un femme, réussirent à vendre la marchandise pour 6.500 francs.

Mais les draps furent saisis avant la livraison au domicile de l'un d'entre eux.

La police a découvert différents objets qui avaient été dérobés dans un grand magasin de Paris. Toute la bande qui a été envoyée au dépôt est soupçonnée de nombreux vols dans les gares des environs de Paris.



PHOT. BÉLLE (CLICHÉ PARIS-CENTRE)

M. L'HOSPIED (du barreau de Nevers) qui défendra Pierre Voillot

Prévisions météorologiques

Prévisions agricoles pour la journée du 14 février. — Voici le temps probable :

Région du Nord : vent modéré du Sud, tournant au nord-ouest, temps couvert, pluie, devenant très nuageux avec éclaircies et averses, grêle à craindre. Le minimum de température sera de 3° environ.

Bretagne. — Vent du Nord-Ouest, modéré, temps nuageux, avec éclaircies et averses, pluie, froid. Le minimum de température sera d'environ 2°.

Nord-Ouest. — Vent modéré du Sud, tournant au nord-ouest, temps couvert, pluie, devenant très nuageux, avec éclaircies et averses. Le minimum de température sera d'environ 4°.

Est. — Vent faible du Sud, tournant au nord-ouest, modéré, temps couvert, pluie, très nuageux, avec averses et éclaircies. Le minimum de température sera d'environ 1 à 3°.

Région Parisienne. — Ne modéré du Sud, tournant au nord-ouest, temps couvert, pluie, devenant très nuageux avec éclaircies et averses. Le minimum de température sera d'environ 4°.

Massif Central. — Vent modéré du sud au nord-ouest, temps couvert, pluie, devenant très nuageux avec éclaircies et averses. Le minimum de température sera d'environ 2°.

Sud-Ouest. — Vent modéré d'ouest au nord-ouest, temps très nuageux quelques averses, larges éclaircies, plus frais. Le minimum de température sera d'environ 3°.

Au Sud. — Vent du sud tournant au nord-ouest, modéré, temps couvert avec quelques pluies suivies d'une amélioration. Le minimum de température sera d'environ 4 à 5°.

Sud-Est. — Vent faible, variable du Sud, passant plus tard au nord-ouest. Temps très nuageux et quelques pluies. Le minimum de température sera d'environ 5°.

UN ASSASSINAT MYSTÉRIEUX EN AMÉRIQUE

Les esprits interviennent

Nous avons parlé, ici même, de l'assassinat du directeur connu de la Société cinématographique, la Famous Players Laski Company, M. Taylor, à Los Angeles. On sait que M. Taylor fut trouvé mort dans sa chambre, le corps traversé par une balle de revolver. Les soupçons se sont portés successivement sur deux artistes célèbres dans le monde des movies et sur un ancien secrétaire renvoyé et peut-être frère de Taylor.

Un nouvel intérêt vient d'être donné à l'affaire avec l'intervention de deux membres de la Société des recherches psychiques, le Rév. G. Francis et le Rév. Wagner, qui ont fait appel à toutes les sociétés affiliées aux Etats-Unis à la S. P. P., les exhortant à prendre au plus tôt contact avec l'esprit de l'homme assassiné. Celui-ci était lui-même adepte convaincu du psychisme. Jusqu'ici, l'esprit de Taylor n'a fait aucune réponse.

Les obsèques de M. Paul Mounet

PARIS, 13 février. — Les obsèques du tragédien Paul Mounet, ont été célébrées ce matin à la chapelle de l'Opéra.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait de nombreuses personnalités du monde théâtral et littéraire.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montparnasse.

Deux patineurs sous la glace

Un mort

CHALON-SUR-SAÛNE, 13 février. — Deux couples de patineurs évoluaient sur la glace de la rivière la Grosle, près de Marnay, lorsque la glace s'étant rompue ils sont tombés dans l'eau. Ils ont pu être retirés par l'un des patineurs, mais l'une des victimes, Mlle Guy, frappée de congestion est morte peu après.

Nouvelles Brèves

— Krassine, le représentant des Soviets à Londres, fait un court séjour à Berlin avant de rentrer à Moscou.

— M. de Gerlach a donné sa démission de membre du parti démocrate à la suite de nombreuses demandes d'exclusion dont il a été l'objet.

— Le Pape a reçu Mgr Sezerac, archevêque d'Albi, et les cardinaux Dubois, Bourne et Mercier. Il a célébré hier la messe dans la salle consistoriale devant un millier de pèlerins milanais qui ont été reçus ensuite en audience collective.

— Un détachement a été offert hier au ministère des Affaires étrangères, à midi et demi, par le président du Conseil et Mme Poincaré, en l'honneur de M. Bemis, président du Conseil tchécoslovaque.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

Pour renflouer la Banque industrielle de Chine

L'indemnité des Boxers

PARIS, 13 février. — Des déclarations du président du Conseil et du ministre des finances, à la commission sénatoriale des finances, il résulte que le passif de la Banque Industrielle de Chine s'élèverait à 900 millions et que le total des dépôts à rembourser serait d'environ 400 millions dont 310 millions pour des dépôts d'Orient et 90 millions en France.

Il est impossible de dire exactement ce que peut représenter l'indemnité allée des Boxers. Celle-ci est soumise à toute une série de conditions financières et diplomatiques. Des variations financières peuvent se produire à propos de l'état économique et politique de la Chine. Des variations diplomatiques peuvent avoir lieu suivant que le consortium international qui régit la gestion des banques chinoises sera intégralement maintenu ou partiellement modifié ou enfin totalement remplacé, au cas où, soit l'un ou soit plusieurs des gouvernements participants abandonneraient au gouvernement chinois tout ou une partie des droits que les traités ont reconnu aux différentes puissances étrangères.

Encore 5 tués à Belfast

BELFAST, 13 février. — On a continué jusqu'à 2 heures de l'après-midi à tirer des coups de fusil de façon intermittente. Dans le courant de la matinée, il y eut 5 tués et une dizaine de blessés qui ont été admis à l'hôpital.

LES SANS-TRAVAIL A LONDRES MANIFESTENT

LONDRES, 13 février. — Une démonstration de sans-travail a eu lieu cet après-midi.

Une délégation s'est rendue au ministère de l'Hygiène et a tenté de voir Sir Alfred Mond.

Informés que le ministre ne pouvait recevoir les délégués, ceux-ci ont refusé d'expliquer avec toute autre personne et après une longue attente ils se sont retirés. Au cours de la démonstration, la police à cheval est intervenue pour parlementer avec les délégués.

On ne signale aucun incident.

Le coke allemand nous arrive

MAYENCE, 13 février. — Dès la fin de la grève des chemins de fer allemands, les transports de coke métallurgique vers la France ont pu reprendre grâce aux mesures prises sur l'initiative de M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, par la commission des réparations, et la haute commission des réparations interalliées des territoires libérés. Les transports atteignent 7.000 tonnes. L'avant-hier et hier, on pense que les transports journaliers normaux qui s'élevaient en temps ordinaire à 15.000 tonnes seront repris demain.

UNE TENTATIVE GROATE ECHOUÉ A FIUME

ROME, 13 février. — On mande de Trieste au Popolo Romano qu'une bande nombreuse de Croates aurait tenté un coup de main contre Fiume, avec l'intention de s'emparer des administrations publiques. Les habitants, soutenus par les Fascistes, auraient repoussé les Croates qui se seraient retirés dans les bois environnants.

Les agriculteurs de la Côte-d'Or contre l'heure d'été

DIJON, 13 février. — Au cours du congrès tenu à la Bourse du commerce de Dijon, les agriculteurs de la Côte-d'Or, après avoir examiné la question de la main-d'œuvre agricole, ont émis un vœu demandant :

- 1° Que les instituteurs spécialement destinés aux communes rurales soient formés, dans les écoles normales, pour donner aux enfants des campagnes une solide instruction agricole.
- 2° Et que, pour faciliter l'immigration polonoise nécessaire par la crise aiguë de la main-d'œuvre agricole, il soit créé à Dijon un bureau de la main-d'œuvre agricole qui servira d'intermédiaire entre les agriculteurs et le bureau de la Confédération des associations des régions dévastées.

Au sujet du D.C., les congressistes ont émis la création d'une coopérative de vente des légumes en Côte-d'Or et ont voté une protestation contre le rétablissement de l'heure d'été.

Un aviateur vole 35 secondes la tête en bas

PARIS, 13 février. — Au cours de la séance quotidienne d'entraînement au centre d'Orly, à laquelle ont pris part une vingtaine de pilotes, l'aviateur Chanteloup a réussi toute une série de manifestations de haute école aérienne pour lesquelles un vol complètement sur le dos, c'est-à-dire la tête en bas, d'une durée de 35 secondes, puis une descente oblique toujours dans la même position sur plusieurs centaines de mètres.

Chanteloup a l'intention de tenter prochainement de nouvelles démonstrations destinées à donner une plus grande confiance à nos hommes pilotes.

UN VOLEUR PINCE

CLERMONT-FERRAND, 13 février. — En grimpant à l'intérieur d'une cheminée, un audacieux cambrioleur a réussi à pénétrer dans le dépôt de la fabrique de billets de banque, installé par la Banque de France, à la limite des communes de Clermont-Ferrand et de Chamalières. Il a pu emporter en repartant par la même voie, une centaine de mille francs de billets neufs. La police mobile l'a arrêté ce soir.

C'est un sujet italien nommé Marchesi, qui avait été employé dans la fabrique comme électricien. Sur les 100.000 francs volés, on a retrouvé 50.000 francs dans la chambre du coupable.

Un Montluonnais est trouvé blessé dans un train

MONTLIEUX, 13 février. — A l'arrivée du train de Lodève, on a trouvé couché dans un wagon un homme grièvement blessé, ne paraissant pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales.

C'est un vétéran de Montluçon, nommé Fournol, qui s'était rendu à Lodève pour acheter un attelage.

Une bande organisée opère à Gannat

Deux arrestations ont été déjà opérées

GANNAT, 13 février. — A l'occasion de la foire, de nombreux vols ont été commis. L'enquête a établi que l'on se trouvait en présence d'une bande de malfaiteurs organisés, qui opère dans la région.

Deux arrestations ont déjà été opérées, notamment celle d'une femme, titulaire d'une quinzaine de condamnations. D'autres arrestations sont attendues.

A LA COMMISSION DES FINANCES

Il faut encore trouver 1 milliard 500 millions

PARIS, 13 février. — Au cours de sa séance la commission des finances de la Chambre a continué l'examen du cahier de crédits additionnels au budget de l'exercice 1932.

Ces crédits supplémentaires se montent à 1 milliard 500 millions. Il s'agit de dépenses à engager sur lesquelles le Parlement n'avait pas encore été appelé à statuer. C'est ainsi que, par suite d'une omission dans le budget de 1931, une somme de 536 millions est actuellement demandée pour faire face aux intérêts d'une émission de bons du Trésor.

D'autres part, le gouvernement demande également des crédits nécessaires pour payer les intérêts d'un emprunt de 100 millions de dollars fait aux Etats-Unis.

Enfin, le cahier de crédits comprend une somme de 490 millions pour la mobilisation de la classe 1919. Le gouvernement avait tout d'abord l'intention d'appliquer cette somme au chapitre des dépenses recouvrables, mais il s'est heurté à l'opposition des gouvernements alliés qui estiment que la France doit subir la conséquence d'une opération qu'elle a effectuée de sa propre initiative.

Les SPORTS

F.C.C. BAT V.S. DE SAINT-BOUIZE

Une équipe mixte du F.C.C. a battu dimanche l'Union Sportive de Saint-Bouize par 4 buts à 0. Partie sans intérêt par suite de la supériorité du F.C.C.

FOURCHAMBAULT (2) BAT DECEIZE (2) PAR 2 BUTS A 1

Le match de dimanche au Stade de la Garonne fut d'un style plutôt décevant ; les 2 équipes étaient nettement au-dessous de leur forme habituelle.

FOURCHAMBAULT BAT DORNES PAR 11 A 0

Ainsi que nous l'avions présenté, les 13 règlements qui formaient dimanche l'équipe de F.C.S.F. vinrent à bout du jeune courage des vaillants Dornes par 3 essais dont 1 transformé à rien.

LE MATCH FOURCHAMBAULT (1) CLAMECY (1)

Il est à regretter que l'équipe première de l'E.S.F. n'ait réussi à déplacer que 3 joueurs, ce qui enleva beaucoup de l'intérêt du résultat.

L'E.S.F. réussit tout de même un but contre F.C.S.F.

L'espoir du « match nul » anima les Clamecyens jusqu'à la 5^{ème} minute avant la fin, où l'E.S.F. réussit une deuxième rentrée malgré la bonne défense de leurs adversaires.

Le S.F. vitent à la fin du but fut contesté d'un coup de pied à la hanche.

LE RUGBY A ROULINS

Dimanche, à Moulins, le F.C. Moulinois (réservé) a battu le F.C. de Cosne (1) par 16 à 3.

CROSS COUNTRY

Le Football Club Moulinois a fait courir dimanche, après-midi, le challenge offert par M. Baudron, vice-président du F. C. M.

Une soixantaine de concurrents, venus des clubs des régions Centre, Berry, Bourgois, ont participé à la course (parcours 9 kilomètres).

Voici les résultats :

1. Cintrat (S. C. M.), en 31 m. 54 s. ; 2. Pierre (S. C. M.), en 31 m. 55 s. ; 3. Busseye (A. S. P.-L.-M.) ; 4. Gilbert (U. S. C. M.) ; 5. Henry (S. C. M.) ; 6. Genin (S. C. M.) ; 7. Gallet (S. C. M.) ; 8. Raly (A. S. P.-L.-M.) ; 9. Deschamps (S. C. M.) ; 10. Martel (S. P.-L.-M.) ; 11. Petit (S. C. M.) ; 12. Brunet (indép.) ; 13. Croizon (S. C. M.) ; 14. Chénard (U. S. C. M.) ; 15. Polignon (S. C. M.) ; 16. Dupre (F. C. M.) ; 17. Aubergier (F. C. M.) ; 18. Rouzet (U. S. B.) ; 19. Polin (A. S. M.) ; 20. Chandelon (A. S. M.).

Le classement par équipes a donné les résultats suivants :

1. S. C. Montcelleux, 14 points ; 2. U. S. Berry, 54 points ; 3. A. S. Michelin, 68 points ; 4. A.S.P.-L.-M., 72 points ; 5. F. C. Moulinois, 95 points ; 6. S. C. Commentry, 147 points.

Bourses scolaires

Liste des jeunes filles titulaires de bourses nationales d'essai. — Alix Aimée-Germaine, bourse d'externat de 135 francs, à Micon ; Anast Madeleine, bourse d'externat surveillé de 35 francs à Orléans ; Claire Fernande, bourse d'externat de 92 francs à Auxerre ; Dumas Jeanne, bourse d'externat de 603 francs à Moulins ; Guillaumin Suzanne-Louise, bourse d'externat de 1404 francs à Moulins ; Rimbaud Paulette, bourse d'externat de 702 francs à Orléans ; Thévenaz Suzanne, bourse d'externat de 207 francs à Bourges.

Liste des jeunes gens titulaires de bourses nationales d'essai. — Brétil André, bourse d'externat de 603 francs à Charolles ; Cognat Lucien, bourse d'externat de 171 francs à Nevers ; Chambard Georges, bourse d'externat de 180 francs à Micon ; Chevalier René, bourse d'externat de 801 francs à Moulins ; Couvroulle Pierre, bourse d'externat de 216 francs à Orléans ; Coutant Lucien, bourse d'externat de 503 francs à Cosne ; Delpech Pierre, bourse d'externat de 900 francs à Auxerre ; Emery Jean, bourse d'externat de 216 francs à Orléans ; Fayet Louis, bourse d'externat de 1206 francs à Bourges ; Forchion Louis, bourse d'externat de 166 francs à Moulins ; Gattoneo Robert, bourse d'externat de 180 francs à Bourges ; Genouvrier Pierre, bourse d'externat de 189 fr. à Micon ; Gonchon Paul, bourse de demi-pensionnat de 727 francs à Montluçon ; Hillairet Robert, bourse d'externat de 603 francs à Chalon-sur-Saône ; Janvier Louis, bourse d'externat de 801 francs à Orléans ; Jouron Raoul, bourse d'externat de 171 francs à Nevers ; Laquintinie Jean, bourse d'externat de 801 francs à Cosne ; Mouchon Joseph, bourse d'externat de 900 francs à Chalon-sur-Saône ; Muzoit Léon, bourse d'externat de 702 francs à Moulins ; Pezet Urbain, bourse d'externat de 180 francs à Bourges ; Peyrethon Henri, bourse d'externat de 180 francs à Moulins ; Peitreau Robert, bourse d'externat de 603 francs à Nevers ; Robert Jean, bourse d'externat de 189 francs à Micon ; Roger Max, bourse d'externat de 702 francs à Bourges ; Sevier Paul, bourse d'externat de 180 francs à Bourges.

Jeunes filles titulaires de bourses nationales dans les lycées : Chérier Alice-Léonie, bourse d'externat de 1206 francs à Moulins ; Gouraud Geneviève Jeanne-Marie, bourse d'externat de 702 francs à Auxerre ; Touzet Renée, bourse d'externat de 801 francs à Micon.

Charles Tocant a été acquitté, hier, en cour d'assises

La première session des Assises de la Nièvre pour 1932, s'est ouverte hier à 13 heures 20, sous la présidence de M. Laurent conseiller à la Cour d'appel de Bourges, assisté de MM. Vaillennet, président du tribunal civil et Dromard, juge.

Le siège du ministère public est occupé par M. Estorges, substitut du Procureur de la République.

Charles Tocant, âgé de 38 ans, est célibataire. Il est né le 2 avril 1883 à Fourchambault. Abandonné par son père, avant d'être confié à l'assistance publique sous la tutelle de laquelle il ne resta que quelques mois, Tocant eut une vie malheureuse.

Quand son âge lui permit de travailler, il alla dans les champs, s'occupant aux travaux des champs. Il ne sut pas ce qu'est l'école pour ne l'avoir jamais fréquentée.



GROUQUIS D'AUDIENCE. Cl. Paris-Centre. Tocant écoute l'acte d'accusation.

C'est un dégenéré, un être anormal. Son visage qui ne reflète aucune lueur d'intelligence, est coupé d'une moustache hirsute et fournie. Engoncé dans un pardessus de teinte grise, Tocant est là, debout devant ses juges. C'est avec des tremblements nerveux très accentués qu'il va répondre aux questions qui lui seront posées.

Tocant est inculpé d'attentat à la pudeur, sans violence, sur la personne du jeune Guillot, alors âgé de moins de treize ans.

Les faits remontent au mois d'août 1919. Après l'appel des jurés à la lecture de l'acte d'accusation fait par M. Simon, greffier, M. Estorges, substitut, requiert le huis-clos. Le président fait évacuer la salle.

Puis on procède à l'audition des témoins. M. le docteur Marchais, médecin-légiste, fut commis par M. le juge d'instruction pour examiner l'accusé. Il conclut à une responsabilité légèrement atténuée en raison de l'état de dégénérescence du prévenu.

Puis ce sont ensuite les jeunes Guillot, la victime, Darbon et Bonvaux. Ces trois enfants, sur la moralité desquels nous n'insistons pas, viennent faire le récit des scènes auxquelles fut mêlé Tocant.

On entend M. Charles Pommeroy, fils d'un fermier chez lequel Tocant fut employé et l'audience est suspendue à 14 heures 40.

A la reprise, la parole est donnée à M. l'avocat-général pour le réquisitoire.

Se basant sur les conclusions du rapport établi par le docteur Marchais, le ministère public n'est pas défavorable à l'application des circonstances atténuantes. Mais, dit-il, la jeunesse doit être protégée contre les actes d'êtres anormaux. Il est donc nécessaire de frapper, de punir.

M^{rs} Lhospied prend la défense de Tocant. Il invite les jurés à ne pas s'appuyer sur le sort du jeune Guillot. Tocant fut provoqué par ces gamins, qui mériteraient, si l'âge le permettait, d'être assis sur le banc d'accusés aux côtés de Tocant.

En terminant le défenseur réclame l'acquiescement de son client.

Le jury entre en délibération et revient avec un verdict négatif sur l'unique question. En conséquence Tocant est acquitté.

Le Foot-Ball Club cosnois ne pourra pas faire de loterie

COSNE-SUR-LOIRE, 13 février (de notre correspondant particulier). — Le Foot-Ball Club Cosnois avait fait une demande d'autorisation pour organiser une tombola, afin de pouvoir, avec les bénéfices qu'il en aurait retirés, terminer les installations de son terrain.

Cette autorisation lui a été refusée, car la loi permettant d'accorder les autorisations exceptionnelles de loteries, et qui date de 1836, ne prévoit que le motif suivant : « Encouragement des arts ».

Voici ce que dit à ce sujet notre confrère « l'Echo des Sports » :

« Une de nos concitoyennes sociétaires sportives de la région du Centre, parmi celles si nombreuses qui travaillent sans aide et sans beaucoup d'appuis, le Foot-Ball Club Cosnois, pour ne pas la nommer, avait conçu le projet de terminer les installations de son terrain en organisant une tombola. La demande d'autorisation avait été approuvée par le maire de Cosne, transmise à la préfecture, puis au ministère de l'Intérieur. Hélas ! le 21 mai 1836 qui a prévu les autorisations exceptionnelles de loteries ne porte que les motifs suivants : « Encouragement des arts », « est l'argument de l'administration. Evidemment en 1836 on n'encourageait guère les sports, et pour cause ! »

« Est-ce une raison pour que 86 ans plus tard, alors que les sports ont pris à côté des arts une place énorme dans la vie sociale, on continue de les laisser à la merci des premiers moyens de sortie de l'ornière. Le Foot-Ball Club Cosnois comptait sur cette loterie pour mettre son terrain en état. N'est-ce pas le plus sage de lui permettre de se débarrasser de son terrain par tous les moyens que la loi lui offre ? »

« Nous ne doutons pas un instant de la sportivité de M. le préfet de la Nièvre et M. Manuony, ni du ministre de l'Intérieur, qui certainement pas oubliés ses amis du sport. Alors ? Si une loi est incomplète et archaïque que feriez-vous à la place du législateur ? »

Allez ! En chœur !!

Ordre du jour : 1° Renouvellement du bureau ; 2° Indispensabilité des Syndicats ; 3° Résultats obtenus ; 4° campagne à mener pour la suppression des impôts d'exception ; 5° rôle de la Fédération et Confédération ; 6° Préparation du Congrès de Bourges.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NIÈVRE

L'assemblée générale des Tritons nivernais (groupe Lagier) s'est tenue à Nevers

Vendredi soir, salle des Commissions à la Mairie, s'est tenue l'assemblée générale des Tritons nivernais (groupe Lagier).

La séance est ouverte à 20 h. 45, sous la présidence de M. Moine, président, qui prononce une brève allocution pour remercier M. Lagier « le moteur des Tritons » ; MM. Baptandier, Weill, Weinbrenner, Souvay, Brun, enfin tous ceux qui ont soutenu avec vigueur ce groupement sportif M. Courpied, vice-président ne fut pas non plus oublié.

« Qu'il me soit permis de rappeler, en terminant, ajoute M. Moine, que les « Tritons » ont fait auprès de la population nivernaise la meilleure propagande qu'on puisse pour le développement de leur Société.

L'année dernière nous avons offert au public deux superbes fêtes nautiques qui ont été des plus réussies et ont eu un plein succès, comme à Deize, les « Tritons » ont recueilli les applaudissements unanimes de milliers de spectateurs enthousiastes.

Ensuite on procéda au renouvellement du Comité. — Volants : 100. — Suffrages exprimés : section masculine, 94 ; section féminine, 59.

Sont élus : Président d'honneur : M. Baptandier, fondateur de la Société. Président : M. Moine. Vice-président : M. E. Courpied. Secrétaire : M. Weill.

Trésorier : M. Weinbrenner. Directeur sportif : M. A. Lagier. Président : Mme Courpied. Membres : Mme Weill ; Miles Violette, Moine et Bonnichon.

Membres : J. Caffard, G. Cappellin, R. Cappelle, Chevrier, Michard et Otto. Commission technique. — MM. le commandant Santenc, Lagier, Caffard, G. Cappelle, R. Cappelle, Chevrier, Otto, Michard ; Mmes Courpied et Lagier, au nom des Tritons Nivernais, remercient le commandant Santenc pour le concours bienveillant qu'il a toujours apporté à leur Société.

La collaboration à la commission technique sera d'un prochain enseignement. Un bal. — Un groupe de jeunes Tritons demandent l'organisation d'un bal. L'assemblée leur donne pleine puissance pour l'organiser.

Le bal est levé à 23 heures, avec la plus franche cordialité. — Le Secrétaire : W. Weill.

NEVERS

L'école professionnelle licenciée

L'École professionnelle de Nevers a été licenciée hier, à la suite d'un cas de grippe, qui s'était déclaré vendredi dernier.

Nous nous sommes rendus auprès du directeur de cet établissement, qui nous a fait la déclaration suivante :

« Le licenciement a été effectué pour une dizaine de jours seulement. Il n'y a pas d'épidémie de grippe, mais le commandant de janvier, nous avons eu un cas de diphtérie et comme le cas de grippe qui s'est déclaré vendredi dernier semblait inquiétant, le docteur Jaillart a estimé qu'il valait mieux licencier les élèves, pour permettre la désinfection complète des locaux. »

« C'est donc une mesure purement préventive qui ne fera que s'ajouter à celles que nous avons prises jusqu'ici. »

En cette saison malsaine, l'hygiène et la santé de nos élèves est pour nous un souci constant. Je vous ai donc demandé de fermer l'école, afin d'éviter toute épidémie de grippe, et d'appliquer une solution désinfectante et de prendre trois fois par jour des injections nasales d'huile gommo-résine.

Nous allons faire mieux encore, nous allons désinfecter de fond en comble et dans tous les locaux de l'établissement, et nous allons ouvrir en toute sécurité les portes de l'établissement.

Bûlée vive

Vendredi dernier, vers 9 h. 30, Mlle Marguerite Narquin, âgée de 39 ans, habitant à Nevers, levée de Médiocrité, se fit à ses vêtements en remplissant une lampe à essence.

Affolée, elle sortit dans la rue, où le vent qui était très vif, ne fit qu'activer les flammes, qui bientôt l'environnèrent. Ce fut le facteur du quartier qui le premier aperçut la malheureuse femme, et se précipita à son secours.

L'ayant enveloppée dans son manteau, il parvint à la soulever, à étouffer le feu, mais il était trop tard.

Grièvement brûlée aux jambes, et au bas-ventre, Mlle Narquin fut transportée à l'hôpital général où elle est décédée samedi soir à 20 h. 30.

Elle était sous sa famille, et on la considérait dans son quartier comme étant d'humeur et d'allure un peu bizarres. Certains prétendaient même qu'elle s'adonnait à la boisson.

Pompes Funèbres Générales

L'Administration des Pompes Funèbres Générales de Nevers a l'honneur d'informer les familles qui ont été avisées par le bureau G. commandé et

MAGASIN DE COURONNES

seront transférés 14, rue du Commerce

Sur la demande des familles, un employé se rend à domicile munir des photographies, tarifs officiels et se charge de toutes les démarches aux Mairies, Eglises, Cimetières, journaux pour avis de décès, etc., sans aucun dérangement pour elles.

Concert. — Hier dimanche, à 14 heures, la musique du 13^e régiment d'infanterie a donné au parc un concert qui a été fort goûté des Nivernais.

Esperons que lorsque la saison sera moins rigoureuse, notre musique militaire se fera entendre comme avant la guerre, tous les dimanches.

Trouvailles. — Il a été trouvé hier soir, à Nevers, un bracelet de dame, le réclamer, chez M. Bigelman, 95, rue de septembre à Fourchambault, de 15 à 20 heures.

Un grand bal masqué. — On nous annonce que la Société de gymnastique « La Nivernaise » organisera dans les Salons Vauban, au profit de sa Caisse de secours, un grand bal masqué, pour le mardi gras, à 21 h. 30.

Etat civil : Naissances. — Charles Adam ; — Geneviève Herbretau. Charles Pinger, 83 ans ; — Marguerite Narquin, 39 ans ; — Jean Martin, 39 ans, charcutier ; — Agathe Leloup, veuve Moulinet, 87 ans ; — Jules Druze, 78 ans.

Publications de mariages. — Léon Adnet, agriculteur à Suzanne-Lévy ; — Louis Blandin, employé de chemin de fer, et Marie Bellet, à Cergy-la-Four ; — Jean-Baptiste Gaudin, machiniste, et Jeanne Borneau.

ÉCOLE MODERNE d'Enseignement général

235, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).

Cours complets primaires et secondaires. Bacheliers. Brevets. Concours administratifs.

Sensationnel !!

C'est avec une agréable surprise que nous avons remarqué dans la rue du Commerce, la superbe exposition de fleurs des « Fabriques Françaises » encadrant parfaitement les jolis étalages de gants, de parfumerie et de dentelles.

Les beaux meubles de la maison Charlet-Gautier rehaussaient encore cette exposition de toute beauté, qui avait attiré la foule des grands jours.

Un public élégant n'a cessé de circuler devant ces étalages, et les magasins ont été littéralement envahis ; il est donc surprenant de se demander quel fut le chiffre de la recette. C'est la juste récompense de longs et patients efforts.

Ce n'est pas la première fois que cette maison et ses nombreuses succursales obtiennent un pareil succès : aux Courses de Paris, à la Journée des Dragons, où toutes les élégances se donnaient rendez-vous, une dame fut remarquée pour ses superbes toilettes. Photographes et touristes en prirent de nombreux clichés. Une personne qui s'ingénierait de connaître le nom du couturier, apprit de cette dame, que sa toilette sortait des « Fabriques Françaises » de Calais.

Ce n'est donc pas trop s'avancer en disant qu'en province on peut faire aussi bien sinon mieux qu'à Paris.

Raisons donc vivre le commerce local, en commandant et en achetant chez nous.

MEDAILLES MILITAIRES

Une mise au point

Sous ce titre, on nous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse au discours que M. Laperot, président de la 153^e section des médailles militaires, prononça au banquet de cette Société, à Nevers, le 5 février :

A Monsieur le Président des Médailles Militaires, Section de Nevers. Dans l'intérêt de la vérité, je ne puis laisser sans réponse votre discours reproduit dans le journal Paris-Centre, du 6 courant ;

En voulant flatter l'un des membres de votre Section, vous n'avez pas craint de frapper un ancien, un absent, le véritable créateur de la 153^e section, comme l'atteste la lettre de M. le Secrétaire Général de Paris, pour un réclamer, en réponse à ma lettre de démission, dont voici un extrait :

Paris, le 10 mai 1912, Mon Cher Camarade, Vous avez pris la sage résolution de rester dans l'ombre, nous en félicitons. Nous vous remercions de ne pas abandonner votre Société, après avoir donné un si bel élan à la 153^e section, dont vous pouvez revendiquer à juste titre la création.

Le Secrétaire Général, TOSNER.

A la suite de cette lecture, tous les membres de la Section furent fixes, et je pourrais me dispenser de donner d'autres détails. Je tiens néanmoins à ajouter ce qui suit, pour les adhésions survenues après la formation :

Lorsque j

ALLIER

Un peintre tombe d'une échelle à Vichy, et se brise le crâne

VICHY, 13 février (de notre correspondant particulier). — Le nommé Cognet Jean, 35 ans, demeurant 21, rue Faidherbe, plâtrier-peintre au service de M. Payet, entrepreneur, rue de Strasbourg, tombé d'une échelle alors qu'il était occupé au badigeonnage intérieur de l'imprimerie Wallon, s'est fait une fracture de la base du crâne, et est mort peu de temps après, à l'hôpital civil, où il avait été transporté.

MOULINS

LES BOURBONNAIS DE CLERMONT

L'Amicale des Bourbonnais de Clermont-Ferrand a donné, samedi soir, un banquet à ses membres, dans les salons du Gastronomie. M. Berthon président, ayant à ses côtés M. Piquet, vice-président; MM. Salgnat, Clermont, Guillet, Michard, Chassagnac, Gimet, Demoz, Baylet, Aumont, Defrance, M. Bié, avocat, M. de la Roche, etc.

Un cultivateur de Montluçon battu et dépouillé

MONTLUÇON, 13 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Dimanche soir, M. P. Dagois, âgé de 24 ans, cultivateur à Saint-Angel, était descendu à Montluçon, où il passa la soirée dans plusieurs clubs de la Ville-Gozeat.

Vers minuit, il voulut regagner son domicile et arriva vers le Grand-Pont, il fut rejoint par un groupe de jeunes gens avec lesquels il s'était rencontré quelques instants plus tôt dans un café.

Sans aucune provocation, les nouveaux venus tombèrent sur Dagois auquel ils infligèrent une correction assez sérieuse et lui dérobèrent son portefeuille contenant une somme de 500 francs.

Il est de fait, fréquemment l'objet de contraventions, samedi, à 18 h. 15, il était ramassé sur le boulevard de Courtais, où il s'était allié sans pouvoir payer.

Après une nuit passée au violon, Benne a été relâché avec une contravention.

Mauricini, sujet italien, demeurant à Bézenet et Isaac Elias, tueur, marchand ambulancier, exercent leur profession de forains sur la place de l'Hôtel-de-Ville, quand les agents s'aperçurent que leurs marchandises ne comportaient pas d'étiquettes pour en indiquer le prix, d'où contravention.

Une maison qui ne se louait pas. — Une superbe parterre placée sur un immeuble de la place de la Gare, appartenant à ceux qui recherchent des appartements, que, là, il y en avait de libres.

Nombreux étaient ceux qui questionnaient le propriétaire sur les conditions à remplir pour louer des locaux disponibles; mais la pancarte restait toujours à sa place.

Cela finit par intriquer la police qui se préoccupa tout d'abord de savoir si le propriétaire avait fait la déclaration réglementaire des logements vacants, comme par hasard, cette formalité n'avait pas été remplie.

Ensuite, la police s'informa des raisons qui en empêchaient la location, alors que la crise des loyers n'est pas encore résolue dans notre ville. Et l'on apprit que la pancarte contenait à indiquer « Maison à louer », c'est que le propriétaire réclamait une somme un peu forte pour les locaux à affermer et qu'il ajoutait, par surcroît des conditions telles qu'un propriétaire de tous ces faits a été dressé par la police.

Etat-civil du 11 au 12 février.

Naissance. — Gisèle Gailand, 7, rue du Domaine.

LOIRET

UNE FÊTE CHEZ LES MUTILES M. Maurisson, député du Loiret remet un drapeau à la section de Pithiviers

PITHIVIER, 13 février (de notre correspondant particulier). — Dimanche dernier avait lieu à Pithiviers la réunion annuelle de la section de Pithiviers des Mutiles du Loiret qui compte plus de 300 membres.

Dans la matinée, à l'arrivée du train de Jaris, M. Delagrèze, maire de Pithiviers, et Dangel, sous-préfet, reçurent, à la mairie, M. Maurisson, député du Loiret, M. Pichot, président de l'Association et de l'Union fédérale des associations françaises de mutilés.

M. Gibier, président de la section de Pithiviers, le bureau de la section de Pithiviers, composé de M. Gibier, président, M. l'abbé Balot, vice-président, M. Devin, secrétaire, ainsi que les délégués des sections de Bellegarde et Neuville-aux-Bois.

A 11 h. 15 le cortège vint sur la place Denis-Poisson, où, déjà, se trouvaient rassemblés un groupe important de mutilés, parmi lesquels plusieurs aveugles, les délégués avec drapeaux des sociétés patriotiques; anciens combattants de 1870-71, anciens combattants de la grande guerre, vétérans, coloniaux, la compagnie de sapeurs-pompiers avec ses officiers.

Après un ban et le salut au drapeau, M. Maurisson s'avança et d'une voix claire et vibrante prononça un court et impressionnant discours puis remit à la section de Pithiviers, sous le coup de la main, le drapeau de la section de Pithiviers.

M. Gibier, président de la section de Pithiviers, prononça ensuite de patriotiques paroles pour faire le serment que ce drapeau sera bien gardé et pour proclamer la nécessité de l'union dans la paix comme elle l'avait été dans la guerre.

Le banquet, auquel prirent part une centaine de convives et qui fut lieu sans doute très cordial. Au moment du dessert, M. Pichot, M. Maurisson et M. le sous-préfet, prononcèrent des toasts accueillis par des bravos.

Un peu après deux heures, tous ces frères d'armes, tous très gais, dont la plupart sont gravement blessés, se trouvaient de nouveau réunis au théâtre municipal pour la conférence.

Sur la scène prirent place: MM. Maurisson et Pichot; M. le sous-préfet, le maire de Pithiviers, M. Cordonnier, d'Orléans, M. Guille, de Neuville-aux-Bois et les membres du bureau de la section de Pithiviers.

M. Gibier, président du groupement pithivier présentait les orateurs, M. l'abbé Balot donna lecture de la situation financière et fit ressortir la vitalité du groupement dont il rappela les modestes débuts, puis M. Pichot, l'actif et dévoué président de l'Union fédérale prononça un fort intéressant discours, au cours duquel il fit connaître les travaux moraux et financiers de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

Le sympathique député du Loiret, M. Maurisson prend ensuite la parole. Il dit sa satisfaction d'être venu à Pithiviers. Comme député, il a pu se rendre compte de la monotonie des bureaux administratifs et des lenteurs qui retardent les décisions de l'Union du Loiret, puis il s'étendit longuement sur les lois en vigueur ou en préparation concernant les victimes de la guerre, s'éleva contre les lenteurs administratives et proclama la nécessité d'élever à 600 fr. annuellement l'allocation désirable de 0 fr. 85 par jour accordée aux enfants dont le père a donné sa vie pour la France.

SAONE-LOIRE

Boulangerie coopérative Autonoise. — Cette boulangerie a décidé dans sa dernière réunion de porter le prix du pain à 0 fr. 85, à dater du jeudi 16 courant.

BOURBON-LANCY. — Depuis deux ans environ, Mmes veuve Tissier et Paris Lazarelle, habitant au lieu dit « Les Moulins », commune de Groland, vendent des mauvaises intelligences. Si bien que ces jours derniers, voulant en finir, elles s'ajustèrent et en vinrent aux coups. Sur la plainte de Mme veuve Tissier, le gendarme de Bourbon-Lancy fit une descente et fut chargé de déferer les deux femmes commerçantes au tribunal.

Bal des conscrits. — Les conscrits de la classe 1922 organisent un grand bal qui aura lieu le dimanche 26 février, à 20 h. 30, salle des fêtes de l'Établissement Thermal, Orchestre Duchassaing, Entrées: homme, 3 fr.; dames, 1 fr.

Le pain à 0 fr. 95. — Après avoir été entendu par la municipalité, les boulangers de notre ville ont bien voulu consentir à ramener le prix du pain à 0 fr. 95 le kilogramme. Le nouveau prix sera applicable à partir du 15 février 1922.

Itinéraire du conseil de révision. — Classe 1922 et journaux des classes de 1919, 1920, et 1921: La Clayette: jeudi 2 mars, à 13 h. 30; Châtillonnay: jeudi 2 mars, à 15 h. 30; Arcey: vendredi 3 mars, à 10 h. 30; Semur-en-Briannais: vendredi 3, à 13 h. 30; Etrangey au département (mairie de Mâcon): samedi 4, à 10 heures; — Toussaint-Arroux: mardi 7, à 13 heures; — Bourbon-Lancy: mercredi 8, à 8 h. 30; — Chagny: mercredi 8, à 11 heures; — Paray-le-Monial: jeudi 9, à 13 h. 30; — Digoin: jeudi 9, à 15 h. 30; — Palanges: vendredi 10, à 10 heures; — Charolles: vendredi 10, à 14 heures.

Anciens combattants. — Le Conseil d'administration de la Société des Anciens Militaires, Veuves, Orphelins et Ascendants du canton de Charolles, a fixé dans sa dernière réunion, l'assemblée générale annuelle, au dimanche 5 mars, à 11 heures, salle des fêtes de l'Hôtel de ville.

Ordre du jour: Compte rendu moral; — compte rendu financier; — perception des cotisations; — inscriptions de nouveaux membres. — Les anciens mobilisés qui ne font pas encore partie de la Société pourront se faire inscrire le jour de l'Assemblée générale.

SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS. — Loué des domestiques. — Dimanche 26 février, à l'occasion de la fête des boues, il y aura à Saint-Aubin, grands bals, buvettes, éclairage électrique, et jeux divers.

Médaille militaire. — Par arrêté ministériel, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Jean-Marie Thevenand, mort pour la France, avec la citation suivante: « Soldat brave et courageux, tombé glorieusement à son poste de combat, le 18 avril 1916, dans le secteur de Douaumont ». Croix de guerre avec étoile de bronze.

SAINT-DONNAT-DE-JOUX. — Accident. — M. Damien Bonnat, rentier, se rendait à pied au lieu dit « La Vierge », lorsqu'il fut renversé par un volancier qui l'entraîna à monter sur son char; arrivé au lieu dit « Le Pont du Gaz », probablement par suite d'un cahot, M. Dourand tomba, et se fit une fracture de l'os de la main et une fracture du maxillaire gauche. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Nourissat, il a été dirigé à Mâcon, à la clinique du docteur Denis.

GRAINS MIRATON. — Un Grain assure effet laxatif. — CHATELGYON.

AVIS A NOS ABONNÉS. — Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 15 février prochain, le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 6 mois, et de 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui ont traité avec nous par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 février.

LA NATIONALE-VIE. — Le montant des contrats d'assurances sur la vie souscrits en 1921 s'est élevé à près de 228 MILLIONS en augmentation de 14 millions 782.645 francs, sur l'exercice précédent.

Les contrats d'assurances en cours dépassent UN MILLIARD.

Ces chiffres placent LA NATIONALE (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), au premier rang des Compagnies Françaises d'assurances sur la vie.

Fondé en 1890, la Nationale-Vie compte 92 ans d'existence. Les assurés et les rentiers viagers trouvent auprès d'elle le maximum de garanties.

La Nationale a mis en application, depuis le 1er janvier dernier, de nouveaux tarifs de rentes viagères.

Renseignements confidentiels; prospectus gratuits au siège social, à Paris, 2, rue Pillet-Wil (9e), et chez les agents généraux en province, notamment à:

M. PREVOST, 19, rue Saint-Martin, NERVS; M. GUILLERAULT, à COSNE.

Imprimerie de PARIS CENTRE, Nevers. Le Secrétaire-Gérant: Abel LAMY.

Vie Agricole

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 13 février. — Bœufs, 3.122; vaches, 1.710; taureaux, 534; veaux, 2.408; moutons, 15.618; porcs, 4.533.

Cours au kilo net: Bœufs, 1^{re} qualité, 5.50; 2^e qualité, 4.70; 3^e qualité, 3.90; prix extrêmes, 2.00 à 5.90; — vaches: 5.40, 4.60, 3.80, 2.00 à 6.10; — taureaux: 4.40, 4.10, 3.70, 2.00 à 4.60; — moutons: 9.00, 7.70, 5.60, 2.90 à 10.30; — porcs: 9.00, 8.20, 7.80, 6.00 à 10.50; — veaux: 6.38, 5.10, 4.08, 3.38 à 5.70.

Cours au kilo net: Bœufs, 1^{re} qualité, 3.90; 2^e qualité, 2.58; 3^e qualité, 2.14; prix extrêmes, 1.00 à 3.54; — vaches: 3.24, 2.42, 1.80, 1.00 à 3.66; — taureaux: 3.24, 2.05, 1.85, 1.00 à 2.53; — veaux: 5.40, 4.62, 3.48, 1.59 à 6.18; — moutons: 5.40, 4.10, 3.80, 3.00 à 5.77; — porcs: 3.76, 3.57, 3.28, 2.37 à 3.99.

Physiologie du marché. — Vente calme sur le gros bétail et sur les moutons; faible sur les veaux; facile sur les porcs.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ. — Vente difficile à des cours en baisse.

Beufs. — Vente difficile à des cours en baisse. Assez peu de demandes.

Moutons. — Les approvisionnements sont assez élevés. Bonne demande. Cours sans changement.

Porcs. — Demande toujours active. Bons apports. Cours en légère hausse.

HALLES CENTRALES DE PARIS du 13 février. — Cours moyen au kilo: Bœuf, 1^{re} qualité, 5.80; 2^e qualité, 5.00; 3^e qualité, 4.50; veau, 1^{re} qualité, 6.50; 2^e qualité, 5.50; 3^e qualité, 4.50; porc, 1^{re} qualité, 4.90.

BEURRE. — Le kilo: Charente, Poitou, 9.50; Touraine, 9.20; Marchands, 7.50; Normandie, 8.00.

ŒUFS. — Le mille: Bre, Beauce, 5.00; Bourbonnais, Nivernais, 4.70; Touraine, 5.60; Etrangers, 3.80.

FROMAGES. — Gruyère, 2.00 à 8.50; Cantal, 3.00 à 5.00.

CAFÉS "MELKIOR". — les meilleurs — les moins chers le kilo depuis 6 fr. 80.

PEAUX DE LAPINS. — Bourgeois, peaux fortes, 450 à 475 fr.; clapiers, 150 à 140 fr.; entre-deux, 65 à 70 fr. les 104 peaux.

Centre, peaux fortes, 400 à 425 fr.; clapiers, 120 à 130 fr.; entre-deux, 60 à 65 fr. les 104 peaux.

Touraine, peaux fortes, 350 à 375 fr.; clapiers, 100 à 110 fr.; entre-deux, 50 à 55 fr. les 104 peaux.

Champagne, peaux fortes, 500 à 525 fr.; clapiers, 140 à 150 fr.; entre-deux, 70 à 75 fr. les 104 peaux.

Orléanais, peaux fortes, 325 à 350 fr.; clapiers, 110 à 120 fr.; entre-deux, 45 à 50 fr. les 104 peaux.

Est, peaux fortes, 225 à 240 fr.; 500 à 525 fr.; clapiers, 160 à 170 fr.; entre-deux, 140 à 150 fr. les 104 peaux.

75 fr. les 104 peaux.

Production d'hiver. Cours des peaux de lapins selon qualité et classement: Sud-Ouest, 4.50 à 5 fr.; Midi, 5 à 5.50; Poitou, 5.75 à 6.25; Bretagne, 5.25 à 5.75; Normandie, 6 à 6.25; Nord et Picardie, 6.75 à 7.25; Est, 7 à 7.50; Bourgogne, 7.75 à 8.25; Dauphiné, 6 à 6.50; Auvergne, 6.50 à 7 fr.; Champagne, 8.25 à 8.75; Limousin, 6.50 à 7 fr.; ditto plates, 6.75 à 7.25; Touraine, 6.75 à 7.25; Orléanais, 6 à 6.50; Paris, 6 à 6.50; le tout au kilo.

MARCHE AUX CHEVEAUX. — PARIS. — Chevaux amenés 417, vendus 322, de 600 à 2.175 francs; ânes amenés 4, vendus 2, à 150 et 300 francs. Essais, 31 chevaux. Prix de la viande de boucherie, de 1 fr. 25 à 1 fr. 65 la livre au poids vif.

TOURTEAUX. — PARIS. — Tourteaux alimentaires. — De lin format carré en disponible, 77 francs Marseille; 72 fr. 50 Tournoing; grand format disponible, 70 francs Durance; 68 francs Dieppe; 68.50 à 70 francs Tournoing; de mais marque Globe-Français disponible, 66 francs Le Havre; dito français pains ronds disponibles 59 francs Nord. De colza, normand disponible, 50 francs; de coprah disponible 58 francs Marseille; dito blanc 60 francs Marseille; de sésame blanc 59 francs en disponible Marseille; d'arachide ordinaire R. T. 49 francs en disponible Marseille; dito Bombay-Coromandel 47 francs; dito Ratouque extra blanc 62 francs en disponible Marseille; 65 francs Roubaix; gris blanc 64 francs Fécamp; dito blanc 64 francs en disponible Dunkerque; dito gris-blanc 62 francs Dunkerque; ditto Bombay-Coromandel 47 francs en disponible Marseille; le tout aux 100 kilos.

Pour éviter le surmenage de l'estomac, prendre avant le repas du soir un Grain de Vais, laxatif gélatiné, résultat le lendemain, régularise fonctionnellement, évite obésité, congestions et malaises.

Foires et Marchés de la Région

CORBIGNY. — Le beurre s'est vendu 5 fr. la livre; les œufs, 5 francs la douzaine; les fromages de vache, 1.10 la pièce; les poulets, 5.50 le kilo; les canards, de 10 à 12 francs la pièce; les dindes, 5 francs le kilo; les lapins, de 9 à 12 francs la pièce; les sauternes, 2.75 la livre; les pommes de terre, 5 francs le double-crochet; les haricots, 0.75 le litre; les noix, 1.10 le litre.

MONTARGIS. — Beurre, 10 à 12 francs le kilo; œufs, 6 à 6.50 la douzaine; poulets, 25 à 40 francs la paire; canards, 25 à 30 francs la paire; dindes, 80 à 100 francs la paire; lapins, 12 à 18 francs la pièce; 68 veaux gras, 9.50 à 11 francs le kilo; 45 veaux de lait, 40 à 70 francs la tête; 5 moutons gras, de 7 à 9 fr. le kilo; 10 quintaux d'Amélie, pommes de terre, de 65 à 70 francs le quintal.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER. — Le marché de vendredi a vu des cours dépassant les précédents. — Poulets, de 22 à 45 fr. la paire; lapins, de 12 à 25 fr. la pièce; beurre, 6 à 6.50 la livre; œufs, 6 à 6.50 la douzaine; fromages, 0.60 et 0.70 la livre; moutons, 2.75 la livre; oranges, 0.40 et 0.50; choux, de 0.40 à 1.50 pièce; choux de Bruxelles, 1 fr. le litre; choux-fleurs, 2 et 2.50 pièce; pommes, de 2.25 à 1.50 les 25; carottes, 0.10 la pièce; haricots, 1.50 la livre; pois, 1.50 le quintal.

VERZON. — Beurre, 4.50 et 5 fr.; œufs, 2 francs; poulets, 18 à 32 fr.; œies, 60 à 70 fr.; canards, 20 à 30 fr.; pintades, 22 à 28 fr.; lapins domestiques, 14 à 25 fr.; lapins de garenne, 0 fr. 7; pigeons, 6.50 à 7.25; lapins au détail, 4.50 à 4.75; sauternes, 2.75 la livre; 2.50; fromages de vache, 1.50; porcs, 50 à 80 francs.

BOURGES. — Au théâtre. — Samedi et dimanche, notre théâtre municipal, transformé pour la circonstance en salle des fêtes, a donné l'hospitalité à deux de nos meilleures sociétés locales, pour y organiser d'intéressantes soirées.

Samedi soir, c'était l'Union amicale des Employés de commerce. Le dimanche, c'était l'Union des Postes. Nos excellents artistes locaux ont été particulièrement applaudis. Un bal très animé s'est prolongé jusqu'au jour.

AVIS MORTUAIRES. — Vous êtes prié d'assister au convoi, Service et Enterrement de M. Eliacin FASSIER, décédé, son domicile, à La Forge, commune de Surgy (Nièvre), le lundi 13 février 1922, dans sa 65^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 15 février courant, à 11 h. 30

La Question des Loyers

LES MODIFICATIONS APPORTEES PAR LA COMMISSION DU SENAT AU TEXTE VOTE PAR LA CHAMBRE

Le projet de loi qui doit assurer le retour progressif au droit commun en matière de loyers a été voté par la Chambre, le 3 décembre 1921. Il ne satisfait, à vrai dire, ni propriétaires, ni locataires.

Locaux à usage professionnel

La prorogation accordée au locataire par la loi de 1918 était d'une durée différente suivant que le local occupé était à usage d'habitation ou à usage professionnel. Mais la loi ne donnait aucune définition de ce qu'il fallait entendre par local à usage professionnel.

Il est prévu, dans le texte du projet, que, pour les locations antérieures au 1^{er} août 1914, les locataires devront supporter une part proportionnelle des charges grevant les locaux.

La Chambre avait prévu que, en raison de la pénurie des locaux, il serait accordé, au plus tard jusqu'au 1^{er} octobre 1924, une prorogation de jouissance aux locataires, sous-locataires et cessionnaires dont le bail ou la location verbale viendrait à expiration avant cette date du 1^{er} octobre 1924.

Les locataires étrangers. Aux étrangers n'ayant pas combattu ou dont les fils n'ont pas combattu dans les diverses formations des armées françaises, alliées et associées, le projet de la Chambre refusait le bénéfice des mesures prévues.

Reprise du mobilier. La commission du Sénat ne maintient pas la disposition adoptée par la Chambre, aux termes de laquelle était nulle et tombait en outre sous le coup de l'article 419 du code pénal, toute convention tendant à imposer une reprise de mobilier à l'occasion d'un bail ou d'une cession de bail.

Droit d'occupation du propriétaire. La commission propose d'ajouter au texte de la Chambre la disposition suivante : « Le droit d'occupation n'est pas applicable aux propriétaires de fractions d'immeubles dont les acquisitions, autrement que par succession, n'ont pas date certaine avant le 1^{er} janvier 1922. »

Procédure. Le rapporteur pense qu'il y a tout avantage à adopter en cette matière une seule et même juridiction : le tribunal pour la conciliation. Le tribunal de conciliation jugerait en chambre de conseil en cas de non-conciliation.

Spéculation illicite. La commission du Sénat définit, par la négative, mais pourtant d'une façon suffisamment précise, ce que l'on peut entendre par spéculation illicite en matière de loyers. Elle admet qu'il n'y aura pas spéculation illicite tant que le prix du loyer ne dépassera pas 8 % de la valeur réelle des locaux loués.

Le chiffre de 8 %, déclare le rapporteur, a été fixé en prenant pour base le taux actuel de l'intérêt de l'argent. De tout temps, il a été admis que les placements immobiliers bénéficient d'un taux supérieur à celui des valeurs mobilières. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 1914 le revenu de la rente française était de 3,50 à 4 %, le revenu moyen des immeubles bâtis ressortait à 5 %, non compris les charges. Les raisons justifiant cette majoration existent encore à l'heure présente, et, en prenant les différents emprunts qui ont été, depuis un an négociés à 6 et 5,50 %, on peut

done fixer à 8 % environ le revenu qu'un propriétaire peut vouloir retirer de son immeuble sans s'exposer à des poursuites. Telles sont dans leurs grandes lignes, les modifications que la commission du Sénat propose de faire subir au texte voté par la Chambre et les éclaircissements qu'elle apporte sur certains points jusqu'à présent laissés dans l'ombre.

MEMENTO

DECLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les dispositions de l'article 9 de la loi du 31 juillet 1917, modifiée par l'article 3 de la loi du 25 juin 1920, doivent être interprétées comme il suit : L'impôt sur le chiffre d'affaires dont le chiffre d'affaires dépasse 50.000 francs n'a pas spontanément déclaré ce chiffre d'affaires avant le 1^{er} avril, l'impôt dont il est redevable est majoré de 10 p. 100. Si le même contribuable ne s'est pas fait sa déclaration malgré l'invitation qui lui est régulièrement adressée, l'impôt est majoré de moitié. Cette seconde majoration ne se superpose pas à la première.

IMPOT SUR LE REVENU. Le bénéfice net d'une entreprise industrielle ou commerciale doit être déterminé, pour l'assiette des impôts sur le revenu, sous déduction de toutes les dépenses faites par l'exploitant pour assurer le fonctionnement de son entreprise. Il s'agit de l'industriel ou le commerçant qui se déplace lui-même pour effectuer des achats ou des ventes de marchandises est fondé à déduire de son bénéfice, pour l'établissement des impôts dont il s'agit, ses frais de voyage et de transport, ses frais d'hôtel et de restauration, ainsi que les frais que lui occasionnent ses rapports avec la clientèle, dans la mesure où ses frais représentent des dépenses personnelles. Le service des contributions directes peut d'ailleurs valablement demander des explications à cet égard à l'intéressé.

IMPOT SUR LES BENEFICES. Les sommes mises en réserve par une entreprise industrielle ou commerciale, soit en prévision d'années défavorables, soit pour toute autre cause, sont prélevées sur le bénéfice de l'entreprise et doivent par suite, sous quelque forme que l'établissement soit exploité, être soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux établi au nom de l'exploitant.

PERTE DE REVENUS. La perte de revenus provenant du fait que, par suite de circonstances résultant de l'état de guerre, des terrains n'ont pu être mis en culture ou n'ont donné qu'un produit très inférieur au produit normal, est susceptible d'être considérée comme la conséquence d'un événement extraordinaire au sens de l'article 37 de la loi du 13 septembre 1917 et elle est par suite de nature à motiver, sur la demande du propriétaire, une modération correspondante de l'impôt foncier.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. Le décret du 4 août 1921 relatif au mode de paiement des pensions servies aux assurés de la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites Ouvrières et Paysannes et de la loi du 20 juillet 1896 sur la Caisse Nationale des Retraites, autorise aux lieux et places du certificat de vie antérieurement exigé pour le paiement de ces pensions la production d'une carte d'identité avec photographie.

Le nouveau mode de paiement n'est pas obligatoire et les intéressés conservent la faculté, comme par le passé, de demander le paiement de leur pension sur production d'un certificat de vie. Le certificat de vie reste obligatoire : 1^o Lorsqu'il s'agit de faire remplacer un extrait d'inscription ; 2^o Lorsque la partie ne peut signer ou se présenter elle-même.

RENGAGEMENT. En l'état actuel de la législation, les anciens combattants ne peuvent être admis à contracter un rengagement que s'ils sont démobilités depuis moins de deux ans. Or, le tableau de classement qui sera établi à la suite du concours du 17 janvier prochain sera valable pour un an. Il est donc indispensable que les derniers inscrits sur ce tableau, qui ne seront pas nommés avant la fin de l'année 1922 n'aient pas plus d'un an d'interruption de service au moment du concours, pour pouvoir contracter un rengagement au moment de leur nomination. Toutefois, un projet de loi n^o 3306, ayant été déposé sur le bureau de la Chambre en vue de permettre le rengagement des militaires libérés, âgés de moins de trente-six ans, il pourra être envisagé, si ce projet est voté par le Parlement, l'ouverture d'un concours supplémentaire.

VEUVES DE GUERRE. Aux termes de l'article 18, paragraphe 2, de la loi du 31 mars 1919 « si la veuve qui se remarie et qui conserve sa pension à des enfants mineurs nés de son mariage ou le décès, la jouissance des majorations leur appartient ». L'application de ces dispositions et en vue d'obtenir la division de la pension concédée à la mère, il appartient au tuteur des orphelins d'adresser à l'administration des finances : 1^o La délibération du conseil de famille ayant eu pour objet de lui déléguer la tutelle ; 2^o Une expédition de l'acte de mariage de la mère.

INTERMEDIAIRES DE COMMERCE. Les intermédiaires de commerce doivent être considérés comme exerçant une profession commerciale et les profits qu'ils réalisent doivent, par suite, être soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux lorsque, prêtant leur entremise pour l'achat ou la vente de marchandises, les intéressés perçoivent indifféremment une commission, agissant sur l'ordre et pour le compte d'une ou plusieurs maisons sans s'engager eux-mêmes et lorsqu'ils ne sont rétribués que par des maisons, les représentants de commerce doivent être considérés, s'ils conservent la liberté de leurs agissements, comme exerçant une profession non commerciale et les bénéfices qu'ils en retirent doivent être soumis à l'impôt qui atteint les revenus des professions de cette nature. Si, enfin, les représentants sont placés sous l'empire de prescriptions des maisons qui les occupent, ils ne sont que de simples employés et leurs rémunérations doivent être assujetties à l'impôt sur les traitements et salaires.

L'AMNISTIE. L'article 10 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 stipule « que pour toutes les infractions au Code de justice militaire commises antérieurement au 1^{er} novembre 1920, amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui, dans l'année de la promulgation de cette loi bénéficieront, par décret de grâce, soit d'une remise totale de la peine, soit de la remise de l'entière restant ». En conséquence, le Ministre de la Guerre invite les hommes qui ont obtenu la suspension pour l'exécution de leur peine à faire parvenir, dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1^{er} mars 1922, au ministère de la Guerre, direction de la Justice militaire, une note indiquant : « Leur nom et prénoms, leur résidence actuelle, le Conseil de guerre par lequel ils ont été condamnés, la date du jugement, la peine prononcée, la date à laquelle ils ont obtenu la suspension de peine, et, s'il y a lieu, l'établissement pénitentiaire où ils ont subi une partie de leur peine, le dernier corps de troupe auquel ils ont appartenu et, le cas échéant, de quelle date à quelle date ils ont fait partie d'une unité combattante. »

En raison du coût de l'impression, nous prions nos abonnés de nous envoyer désormais soixante-quinze centimes (au lieu de 60 centimes) pour leurs changements d'adresses.

AVIS A NOS LECTEURS. TRAVAUX D'IMPRIMERIE. Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES à l'Administration de "Paris-Centre" 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS avec cette mention : Société Anonyme des PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE". Le Journal se charge DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE. Livres, Brochures, Lettres, Prospectus, Avis, Affiches de tous formats, Faire part Naissances, Mariages, Décès, Cartes de Visite, Programmes, Registres spéciaux, Agendas, Livres de Commerce, etc., etc... Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE. Société Anonyme. - Capital: 600.000 francs. LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM. AUX PRIX MINIMUM. Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs. Adresser directement les Commandes A L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS. TELEPHONE 2.17 - 2.18.

OFFICIERS MINISTERIELS. M^{rs} ROY, avocat à Nevers, de manda. PETIT CLERC présenté par ses parents 2124. M^{rs} FILEUX, huissier, à Nevers, demande un PETIT CLERC présenté par ses parents 2051.

CABINETS D'AFFAIRES. EPIGERIE-MERCERIE ROUENNERIE avec Bureau de Tabac, à céder de suite ; loyer avantageux. Il faut disposer de 20.000 fr. comptant. S'adresser Cabinet ALEXE-LINE, 14, rue Hoche, NEVERS. ON DESIRE ACHETER FONDS DE QUINCAILLERIE faisant 60 à 80.000 fr. d'affaires, au besoin avec autre commerce. Faire offres : Cabinet ALEXE-LINE, 14, rue Hoche, NEVERS. 2119.

MAISON AVEC JARDIN à vendre pouvant être libre au 24 juin prochain, 14, rue de l'Aiguillon, à Nevers, comprenant rez-de-chaussée, 1^{er} étage, mansardes, caves, grenier avec emplacement à bâtir en façade. S'adresser même adresse pour visiter et pour tous renseignements 1, rue Saint-Trois premier étage, 2265. 12.400 Scieries Minotier, région Berry demandé. PRET hypothécaire 20.000 fr. valeur du gage 60.000 fr. Placement de tout repos. Ecrire CENTRAL OFFICE, Bourse de Commerce, Paris, 2260. 12.470 à Coder près Nevers, proximité gare, commerce.

VINS en gros, bail 9 ans, loyer 700 fr. joli logement, b. mat. bénéf. net 20.000 fr. Prix avantageux. Ecrire CENTRAL OFFICE, Bourse Commerce, Paris, 2259. A affermer au 11 mai prochain UNE PROPRIETE située « aux Petits Varennes », commune de Gey igny-sur-Loire tenant : bâtiments d'habitation, d'exploitation et terrains d'une superficie de 8 hectares environ. S'adresser chez M. GUILLE-RAND, « Les Six-Chemin », Varennes-les-Nevers, 2239.

VENTES AUTOMOBILES en bon état et visibles en marche et à l'essai, à la scierie de Saint-Pierre-de-Moutier. CAMION G. M. C., 2 tonnes 500, sur pneus. CAMIONNETTE G. M. C. sanitaire renforcée, 1 tonne 500. FORD TORPEDO DODGE conduite intérieure. TRACTEUR FWD 4 tonnes plus 8 tonnes remorquées. Prix modérés et toutes pièces de rechange pour réparations futures. 2132.

SEMENCES DU NORD SELECTIONNEES Blés, orge, avoines, pommes de terre, trèfles, luzernes, sainfoins et légumineuses pour prairies, etc. S'adresser à M. CACOT, représentant à Livry (Nièvre), 2139. BEAU BAS ROUGE obéissant, 10 mois, excellent caractère. S'adr. M. Louis CHANTECLAIR, à Châteaun-Chinon (Nièvre), 2246. TONNEAUX ayant contenu de l'ocre d'imprimerie. S'adresser au bureau du Journal.

VIN ROUGE 1^{er} choix, 1 fr. 05 le litre. Expédition directe du vignoble. Représentants sérieux demandés. Ecrire Ag. HAVAS n^o 2.505 Montpellier, 2256. PERSONNEL ON DEMANDE : MENAGE Valet et femme de chambre, demandé par hôtel, important de la région. Bonnes références exigées. S'adresser Bureau du Journal, 2026. FEMMES pour peintures d'instruments. S'adresser au bureau du Journal, 2266.

REPRESENTANTS A la commission, ayant déjà clientèle, sont demandés pour article chaussures cuir, espargilles et pantoufles, toile et drap, par maison de gros et fabricant pour Centre de la France. Références exigées. A. PORTOLEAU, 29, quai de Versailles, Nantes, 2159. REPRESENTANT Chauffage central actif et bien installé est demandé par importante maison pour exclusivement dans le département. Ecrire M. BENARDEAU, 130, boulevard Magenta, Paris X, 2251.

UN MACHINISTE Aux Etablissements KUHLMANN à Nevers. UN FORGERON Aux usines de la Motte, à Nevers, 2254.

La Maison de Constructions et Réparations Mécaniques R. PAULIN, à VIERZON (Cher) Vente de 18 Matériels de Batailles de toutes marques, neufs et d'occasion, remis en état. Batteuses MERLIN, n^o 5 et n^o 3, Coussinet à bain d'huile Livrables de suite. SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER Un FONDS DE COMMERCE Une Industrie, Un immeuble ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS Louis ALEXE-LINE, R. Hoche, 14. Ancien 1^{er} vice de justice.

GARCON DE RESTAURANT Sérieuses références exigées. S'adresser au bureau du Journal, 2248. JEUNE HOMME de 15 à 16 ans, présenté par ses parents, pour entretien de bureau et courses. Rétribué de suite. S'adresser 6, Avenue Georges Clémenceau, Nevers, 2276.

DIVERS A vendre, sans intermédiaire cause double emploi. FORD 2 fins. TORPEDO et CAMIONNETTE 800 kilos, ayant roulé 30.000 km, tapis, intérieur, pneus, verres, St-Gob. Ecl. élect. corne clax. main toute équ. outillage, air pneu. Rech. carte grise. Mise à prix : 7.000 fr. Pressé. S'adresser CENTRAL GARAGE ou VERNERET, mécanicien à Luzuy (Nièvre), 2103.

A VENDRE TOILES ONDULEES GALVANISEES Etat presque neuf. Echantillons sur demande. S'adresser : CHAUMEIL et VALADE, 6 Brivo, 2153. TRAVAIL chez SOI, machines à tricoter, rondes et rectilignes. Catal. gratuit. LAINES Bonneterie, Machines à coudre, Gros et détail. LA LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, LYON, 1842. Trav. fac. s. quit. empl. hom. ou dam. Ecr. Els. National, 25, Lyon-Brotaux, 2255.

A vendre tracteur NASH QUAD 24 H.P. avec sa remorque, 4 tonnes, à 2 roues. Bon état de marche. S'adresser Agence FOURNIER Chalon-sur-Saône n^o 591, 2257.

ELECTRICITE ELECTRO-INSTALLATION PACTON-MERCERET 8, Rue Pasteur, 3 NEVERS PRIX TRES REDUITS Travaux soignés et garantis

VIGNES Producteurs directs ne nécessitant aucun traitement. Grandes quantités disponibles. ROSIERS Collection d'élite dans tous les genres. ASPERGES D'ARGENTEUIL Grefies de deux ans. Choix extra. CHEVALIER, Horticulteur HORTICULTEUR 1, rue de Mouesse, - 4, Pl. Président-Wilson Demander son catalogue. Tél. 4-22

A VENDRE Livrable de suite Camionnette neuve CITROEN charge 300 kilos. CITROEN torpédo, série luxe 4 places, bleu canon. Chevrolet torpédo, 4 places, éclairage et démarrage électrique. FORD tourisme - FORD camionnette Camions ARIES montés surpneu. Pétrins mécaniques L'AS ac200 et 250 kilos. Moteurs industriels C. L. J. de 3 à 8 HP. Groupes électrogènes C. L. de 3 HP. 2 Tracteurs RIP avec charrires. L. BERTIN, 31, rue de Mouesse, Nevers Téléphone 3-01

Cherche Représentants Maison Lyonnaise visitant quincailliers pour articles de ménage aluminium. A. JEANNERET 2, rue Stella-Lyon. ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE Jeunes Gens, Hommes et Dames pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour. Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

PAPIERS PEINTS Tekko - Salubra - Papiers Dumas CHEMINÉES DE MARBRE de tous styles et ordinaires ACCESSOIRES DE FUMISTERIE Fontes anciennes et de Fontes de styles GARREAUX DE FAIENCE DÉPOT DES ENTREPRENEURS C. TAVERNA Rue Gresset, 3, NEVERS - Téléph. 4-5

POUR LA FEMME Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent de maladies intérieures qui les gênent plus ou moins, mais qui expliquent les hémorragies presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se procure peu d'air de ces inconvenients, puis, tout à coup, les malaises redoublent et occasionnent des douleurs dans les reins. La maladie s'affaiblit et s'aggrave continuellement. QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec la Jouvence de l'Abbé Soury qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est composée de plantes spéciales sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME : Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Accidents de la Ménopause, Etouffements, Châtres, Vagites, Congestions, Varices, Phlébites. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total 6 fr. 60.

Pépinières Desfosse-Maumay LA CHARITE (Nièvre) Arbres et Arbustes Fruitières, Forestiers D'ORNEMENT Plants pour Boisements et Clôtures Catalogue franco sur demande

Fantasia Mme Veuve BOUILLOT 31, Rue La Fayette, 31 NEVERS MAGASIN D'OUVRAGES DE DAMES ET TRAVAUX D'ART Grand choix d'articles dessinés et brodés BRODERIES DENTELLES Fouritures et accessoires pour tous travaux La Maison exécute tous ces travaux et montage d'ouvrages.

BOIS-CHARBONS Matériaux de construction J.-B. BOUDOT 16, Rue du Chemin-de-Fer, 16 NEVERS

Déménagements - Transp rts Ancienne maison DELAUNAY et HARRAUET Fondée en 1888 LANDRY & BAILLY Correspondants des Chemins de Fer, NEVERS CAMIONS AUTOMOBILES Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capotées avec ou sans remorques SABLE ET GRAVIER sur wagons P.-L.-M. et Economiques

FABRIQUE DE VOITURES Carrosserie d'Automobiles Fournitures pour Carrosserie et Autos TH. DUJON FILS à SANCOINS (Cher)

Crédit Foncier de France Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats Et Etablissements publics AVEC OU SANS AMORTISSEMENT Henry PEIGNIEUX, directeur, 28, rue des Trois-Carreaux (angle de la rue Mirançon), NEVERS

Entreprise Générale d'ELECTRICITE Charles KELLER MECANICIEN-ELECTRICIEN 15, rue de Remigny NEVERS Téléphone 1-27 Electrification d'Usines INSTALLATIONS COMPLETES DE CHATEAUX Fournitures électriques Réparations et charges d'Accumulateurs